



DEPARTEMENT DES LANDES	Nombre de Conseillers en exercice	:	23
	(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL)	:	22
COMMUNE DE TARTAS	Nombre de présents	:	15
ARRONDISSEMENT DE DAX	Nombre de votants	:	20
	Date de convocation	:	09/06/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 juin 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le quinze juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS, MM. MARSAN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE (a procuration pour Mme DAUGREILH), M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN (a procuration pour M. DUCASSE), Mme GARRIDO (a procuration pour Mme THIEBLIN), M. DUPLA, Mme ULMANN.

Etaient excusés : Mmes BRUGAT (a donné procuration à M. LAMOTHE), THIEBLIN (a donné procuration à Mme GARRIDO), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), M. DUCASSE (a donné procuration à M. GOSSELIN).

Absents non excusés : Mme DUBOIS-MAURY, M. BRUEY.

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°5

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Tableau des Effectifs – Création de postes dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour les services municipaux

Dans le cadre du fonctionnement des services municipaux tout au long de l'année, il convient de recruter, dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement, au sein des services municipaux :

- Services techniques du CTM : un agent à 30 h semaine
- Service EASA : un agent à 26 h semaine
- Administration : un agent à 26 h semaine

Il est indiqué que la rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire.

Il est proposé à notre assemblée de donner un avis favorable, et d'autoriser M. le Maire à pourvoir à son recrutement.

.../...



Il est précisé que les crédits sont prévus au budget principal de la commune chapitre 012.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable.

DECIDE de créer 3 postes dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi » :

- Services techniques : un contrat d'une durée de 30 heures hebdomadaire
- Service EASA : un contrat d'une durée de 26 heures hebdomadaire
- Service administratif : un contrat d'une durée de 26 heures hebdomadaire

INDIQUE que les rémunérations seront fixées sur la base du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

AUTORISE M. le Maire à pourvoir aux recrutements et à la signature des conventions avec le pôle emploi et des contrats de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ces contrats pourront être renouvelés dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable des conventions passées entre l'employeur et le prescripteur.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget principal de la commune chapitre 012.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES